

AMBITION

A4. Comment s'engager vers un avenir raisonnable, une économie bas carbone ?

FICHE A4.4 Label bas carbone

Le gouvernement français a lancé le label bas-carbone, visant à favoriser l'émergence d'actions locales de lutte contre l'effet de serre. Il doit notamment contribuer à atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC).

Le label garantit la qualité environnementale et la transparence de projets et il offre des perspectives de rémunération pour les acteurs qui souhaitent diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre ou engager des moyens de séquestration du CO₂. Il s'adresse à tous types d'acteurs, publics comme privés.

Le label a été construit avec la participation de plusieurs acteurs, et notamment l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE), le Ministère de la transition écologique et solidaire, le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).



© CNDB

ressources

L'ensemble des **informations nécessaires** pour recourir au **label bas-carbone** est disponible sur le site du **Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire**.

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/label-bas-carbone>



LES FINANCEURS

